Mellois en POITOU
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

DOCUMENT 3
PROPOSITION ACTIONS
À LA SUITE DES CONCERTATIONS

SOMMAIRE

LA CONCERTATION P.3

LES OBJECTIFS DE LA CONCERTATION P.3

LES PERSONNES CONCERNÉES P.3

LA COMMUNICATION POUR LA CONCERTATION P.3

LE BILAN DE LA CONCERTATION P.4

LA CONSULTATION P.5

LES ENJEUX DE LA CONSULTATION P.5

LES PERSONNES CONCERNÉES P.5

LA COMMUNICATION POUR LA CONSULTATION P.5

LES DOCUMENTS DE LA ONSULTATION P.6

DE LA CONSULTATION A L'ADPOTION P.6

LES OBJECTIFS DE RÉDUCTION DES DMA P.7

LES OBJECTIFS ET ENJEUX P.7

LE SUIVI ET L'ÉVALUATION P.8

LES INDICATEURS P.9

PRÉSENTATION DES ACTIONS – ÉCO-EXEMPLARITÉ P.10

PRÉSENTATION DES ACTIONS – COMMUNICATION P.12

PRÉSENTATION DES ACTIONS – ÉDUCATION P.14

PRÉSENTATION DES ACTIONS – GASPILLAGE ALIMENTAIRE P.16

PRÉSENTATION DES ACTIONS – LEVIERS OPÉRATIONNELS P.17

PRÉSENTATION DES ACTIONS – BIODÉCHETS P.19

PRÉSENTATION DES ACTIONS – PROFESSIONNELS P.21

PRÉSENTATION DES ACTIONS – 3 R P.23

LA CONCERTATION

LES OBJECTIFS DE LA CONCERTATION

Dans le cadre de la mise en place du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA), la communauté de communes a mis en place une concertation à l'échelle de son territoire.
L'objectif étant d'inviter tous les acteurs du territoire (associations, entreprises, agents, usagers, élus...) à participer aux groupes de travail pour construire le plan d'actions visant à limiter la production des déchets du territoire et en augmenter la valorisation et d'assurer un portage politique fort.

LES PERSONNES CONCERNÉES

L'objectif de la communauté de communes est de regrouper un maximum de participants à la concertation afin de s'assurer de la diversité de celle-ci.
Les cibles identifiées plus particulièrement sont donc :

- Référents déchets
- Conseils municipaux
- Agents municipaux
- Agents communauté de communes
- Direction de la CC concernée
- Population
- Associations
- Partenaires (ADEME/CCI/CMA...)
- Entreprises

LA COMMUNICATION FAITE POUR LA CONCERTATION

Afin d'informer sur le début de la concertation visant à construire le plan d'actions du PLPDMA, les vecteurs suivants ont été utilisés :

- Communiqué de presse
- Article de presse
- Message Facebook
- Mail aux référents déchets
- Mail aux communes pour information aux conseillers municipaux, aux agents communaux et à la population
- Mail aux agents de la communauté de communes
- Mail aux partenaires de la DPGD, notamment dans le cadre du CODEC

LE BILAN DE LA CONCERTATION

Pour la proposition des actions, chaque groupe de travail s'est réuni deux fois et des échanges ont eu lieu par mail.

Une moyenne de 15 participants a été comptabilisée par groupe de travail et se sont au total 60 personnes qui se sont inscrites, réparties comme suit :

- 29 agents de la communauté de communes
- 11 référents déchets
- 12 conseillers communautaires non référents déchets
- 4 associations
- 1 agent communal
- 1 professionnel
- La chambre d'agriculture
- 1 habitant

A la suite de ces groupes de travail, 137 actions sont proposées et présentées synthétiquement dans ce document.

THEMATIQUES	NOMBRE D'ACTIONS
Eco-exemplarité	10 actions
Communication	23 actions
Education	24 actions
Gaspillage alimentaire	17 actions
Biodéchets	10 actions
Professionnels	16 actions
Leviers opérationnels	24 actions
3R	13 actions

LA CONSULTATION

LES ENJEUX DE LA CONSULTATION

La consultation du projet de Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés a pour principaux objectifs de sensibiliser et mobiliser sur la question de la prévention de la production des déchets mais également de permettre d'exprimer des avis d'un maximum d'acteurs.

LES PERSONNES CONCERNÉES

Les personnes concernées par la consultation sont l'ensemble des acteurs du territoire, à savoir :

- Référents déchets
- Conseils municipaux
- Agents municipaux
- Agents communauté de communes
- Direction de la CC concernée
- Population
- Associations
- Partenaires (ADEME/CCI/CMA…)
- Entreprises

LA COMMUNICATION POUR LA CONSULTATION

Pour communiquer sur cette consultation, les vecteurs ci-dessous sont utilisés :

- Article de presse
- Message Facebook
- Mails aux référents déchets
- Mails aux communes pour information aux conseillers municipaux, aux agents communaux et la population
- Mails aux agents de la communauté de communes
- Mails aux partenaires de la DPGD notamment dans le cadre du CODEC
- Intervention sur les marchés du territoire

LES DOCUMENTS DE LA CONSULTATION

La consultation est composée de différents fichiers afin de faciliter et cibler sa lecture et de permettre une compréhension globale des enjeux et des actions qui sont proposés.

Ainsi, sont à disposition :

- Un fichier de présentation du PLPDMA et de sa mise en œuvre
- Un fichier de synthèse du diagnostic de territoire de la communauté de communes
- Un fichier de proposition d'actions faisant suite aux concertations
- Un fichier de synthèse des actions proposées

DE LA CONSULTATION A L'ADOPTION DU PLPDMA

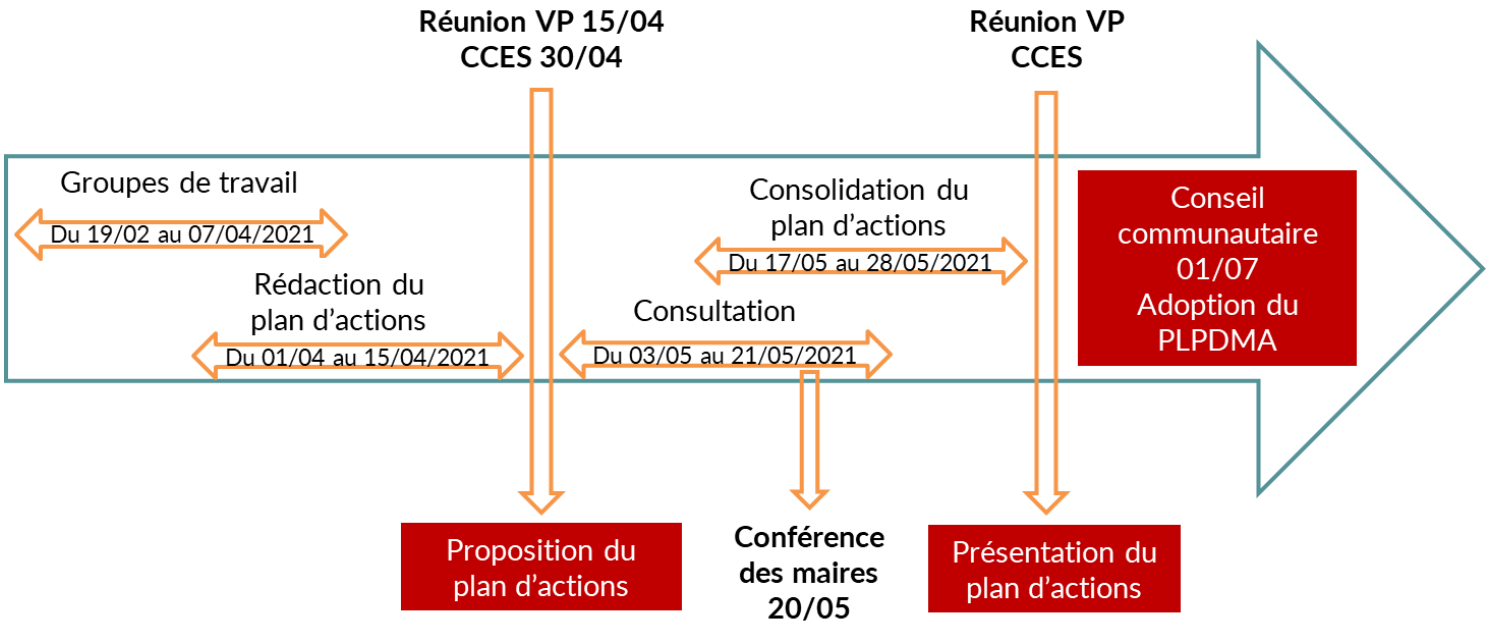

Réunion VP : réunion composée des vices-présidents de la communauté de communes.

CCES : Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés.

LES OBJECTIFS DE RÉDUCTIONS DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

LES OBJECTIFS ET ENJEUX

Les objectifs stratégiques et enjeux du PLPDMA ont été validés lors du conseil communautaire du 17 décembre 2020.

Objectifs

Prévention des déchets : thématique prioritaire de la politique déchets

- La maîtrise des coûts
- L'atteinte des objectifs nationaux

- **Réduction de 15% des déchets ménagers et assimilés** entre 2010 et 2030
- **Généralisation du tri à la source des biodéchets** au 1/01/2024
- **Réduction de 25 % de déchets verts** en 2025 **et de 30 %** en 2031
- **Réduction de 37 % de biodéchets** en 2025 **et de 53 %** en 2031
- **Stabiliser, puis réduire la production de déchets d'activités économiques (DAE)**

Enjeux en communication

Communiquer pour :
- L'appropriation des enjeux par les élus
- Expliquer et donner du sens
- Inciter à faire
- Sensibiliser les acteurs et favoriser la visibilité de leurs efforts

Centrer la communication sur l'intervention directe auprès de la population et des différents acteurs identifiés

Enjeux opérationnels

- Evaluer pour connaitre, identifier, chiffrer et améliorer
- Suivre en mettant en place des indicateurs
- Etudier les leviers potentiels en termes de tarification et de collectes
- Réaliser une veille sur les projets innovants et des études de faisabilité si opportun
- Veiller à l'application des règles et au contrôle des comportements, jusqu'aux sanctions éventuelles
- Rendre les professionnels et assimilés acteurs de la prévention
  - Accompagner les gros producteurs publics et privés pour une baisse de leur production de déchets
  - Valoriser les entreprises vertueuses et les rendre relais
  - Reproduire la démarche à l'ensemble des entreprises volontaires
  - Sensibiliser les salariés par le biais des entreprises
- Lutter contre le gaspillage alimentaire
- Être exemplaire en matière de prévention des déchets
  - Mobiliser l'administration sur les compétences repérées de manière transversale pour la mise en place d'actions
  - Insérer des critères environnementaux dans les marchés publics
  - Baisser la production de déchets de la collectivité tout en augmentant leur valorisation
  - Harmoniser les messages et les actions
  - Favoriser la consommation responsable
  - Soutenir le développement du réemploi et de la réparation
- Proposer des interventions sur les temps scolaires, périscolaires et extra-scolaires

LE SUIVI ET L'ÉVALUATION

Une fois le PLPDMA adopté en conseil communautaire, le suivi et l'évaluation des actions mises en œuvre seront des étapes incontournables pour sa réussite.
Ils permettront de vérifier l'atteinte des objectifs poursuivis, une adaptation aux réalités rencontrées au cours de la mise en œuvre et une pérennisation et un déploiement des actions efficaces.
Pour ce faire les fiches actions, présentées ci-dessous, seront complétées par un rétroplanning précisant le détail de leurs mises en œuvre ainsi que les référents associés.
Un tableau de bord permettra également le suivi du programme dans son ensemble.

Ce suivi et cette évaluation fera l'objet d'un point régulier auprès des membres de la CCES mais également d'une présentation annuelle en conseil communautaire et d'une communication auprès de la population.

LES INDICATEURS

Ils permettent de mesurer ou d'estimer l'activité et les impacts produits par les actions mises en œuvre.

On distingue les indicateurs globaux du PLPDMA des indicateurs des actions.

En effet, les indicateurs globaux du PLPMA permettent d'apprécier, d'une part, si l'objectif de réduction de la production de DMA est atteint et, d'autre part, si les moyens humains et financiers prévus pour atteindre cette réduction ont été mis en œuvre.

Les indicateurs des actions se décomposent, quant à eux en :

- Indicateurs d'activité, qui permettent de suivre les moyens alloués et l'état d'avancement de chaque action dans le temps ;
- Indicateurs d'impact, qui permettent d'évaluer les changements de comportement et/ou les quantités évitées ou réduites par l'action.

Les indicateurs globaux du programme de prévention des déchets ménagers et assimilés

(Année de référence 2010 comme le préconise l'ADEME)

- → Réduction de 15% des déchets ménagers et assimilés entre 2010 et 2030 fixée par la loi Anti-Gaspillage et pour l'Economie Circulaire.
- → Généralisation du tri à la source des biodéchets au 01/01/2024
  - - 25 % des déchets verts en 2025 et -30 % en 2031
  - - 37 % des biodéchets en 2025 et 53 % en 2031

	2010	2015	2019	Objectif 2025	Objectifs PLPDMA 2027	Objectif 2030
DMA hors gravats	486,22	475,84	550,91		**437**	-15 % 413.28
Déchets verts	103,08	81,29	143,51	-25% 77.31	**75.00**	-30% 72.15
Biodéchets				-37%		53%
Nombre d'actions de sensibilisation réalisées			20		**140**	
Nombre de personnes sensibilisées			1000		**20 000**	
Nombre d'élus sensibilisés			20 %		**100 %**	

PRÉSENTATION DES ACTIONS ECO-EXEMPLARITÉ

Objectifs

Engager les agents de la communauté de communes dans une démarche d'économie circulaire pour donner un signal fort auprès des citoyens et des acteurs économiques en termes d'exemplarité.

Cibles

Les agents de la communauté de communes, les collectivités.

MOBILISER L'ADMINISTRATION SUR LES COMPÉTENCES REPÉRÉES DE MANIÈRE TRANSVERSALE

→ Informer et donner du sens

1. Sensibiliser la totalité des agents de la communauté de communes au PLPDMA et aux thématiques le composant.
2. Utiliser l'ensemble des vecteurs d'information existant et en créer de nouveau si nécessaire.
3. Proposer des ateliers de formation par thématique.
4. Mettre en place une charte d'éco-exemplarité de l'agent.

→ Mutualiser les moyens humains, techniques et matériels avec les communes

Recenser les moyens mutualisables et mettre en place des conventions de partenariat

INTEGRER LES CRITERES ENVIRONNEMENTAUX DANS LES ACHATS PUBLICS

→ Former

1. Mettre en place des formations sur les critères environnementaux.
2. Participer aux réseaux de commande publique responsable.
3. Réaliser un catalogue des critères environnementaux.

BAISSER LA PRODUCTION DE DECHETS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES TOUT EN AUGMENTANT LEUR VALORISATION

→ Diminuer les déchets papiers

1. Sensibiliser les élus et agents au 0 papier.
2. Dématérialiser les documents.

→ Diminuer les déchets de fournitures

Inciter à l'achat du réutilisable.

→ Diminuer la fraction fermentescible

Mise en place du compostage sur l'ensemble des sites de la communauté de communes.

→ Augmenter le tri

Harmoniser le tri des déchets sur l'ensemble des sites de la communauté de communes.

→ Limiter les déchets numériques

1. Former les agents à l'utilisation optimum du matériel.
2. Création de partenariats avec des associations pour dons de matériel.

→ Diminuer les déchets pendant les évènements

Création et distribution d'un kit pour l'organisation de réunions/évènements éco-exemplaires.

→ Diminuer l'apport de déchets verts en déchèterie

Gestion différenciée sur les espaces verts de la communauté de communes.

PRESENTATION DES ACTIONS COMMUNICATION

Objectifs
Sensibiliser à la prévention des déchets tous les acteurs du territoire.

Cibles
Les communes, les élus, les agents municipaux, les usagers.

APPROPRIATION DES ENJEUX PAR LES ELUS

→ Appropriation par les élus communautaires
1. Réaliser des points d'étapes réguliers en réunion de Vice-présidents.
2. Réaliser une présentation annuelle en conseil communautaire.

→ Appropriation par les élus municipaux
1. Présences des élus référents en groupe de travail.
2. Proposition de support et présentation en conseil communautaire.
3. Réaliser une présentation annuelle en conférence des Maires.

COMMUNIQUER ET EXPLIQUER POUR DONNER DU SENS

→ Identifier et travailler en collaboration avec les acteurs relais
1. Collaborer en partenariat avec les communes, les élus référents et les agents municipaux.
2. Collaborer en partenariat avec les associations.
3. Collaborer en partenariat avec les entreprises volontaires.

→ Appropriation du PLPDMA par les habitants.
1. Distribuer à l'ensemble des ménages un livret de présentation du PLPDMA.
2. Utiliser l'ensemble des vecteurs de diffusion.
3. Proposer aux habitants volontaires de participer aux groupes de travail

→ Donner une image accessible au PLPDMA
1. Détermination d'une charte graphique.
2. Création d'un nom, slogans, identifications propres par thématique mais avec une cohérence globale.

COMMUNIQUER POUR INCITER A FAIRE

→ Valoriser les points tri et les bacs
1. Appel à initiatives pour valorisation des points tri et bacs.

2. Réalisation d'une communication spécifique.

→ Communication de proximité

1. Réaliser des sensibilisations lors des différents évènements communaux, dans les lieux de consommation…
2. Réaliser des sensibilisations en porte à porte.
3. Créer des manifestations en partenariat avec les communes.

PRESENTATION DES ACTIONS
EDUCATION

Objectifs

Faire baisser les déchets générés par les écoles en sensibilisant tous les acteurs des différents lieux d'accueil de l'enfant.

Cibles

Les enfants, les familles, les enseignants, les agents communaux.

SENSIBILISATION SUR LES TEMPS SCOLAIRES/PERISCOLAIRES/EXTRA-SCOLAIRES

→ Donner du sens et optimiser la communication

1. Harmoniser la sensibilisation sur tous les temps et réaliser une action transversale.
2. Créer des ateliers à destination des enfants et des enseignants.
3. Former des agents à animer les ateliers.

→ Créer des partenariats

1. Création de partenariats avec des associations pour la réalisation d'ateliers et de sensibilisation.
2. Intégrer les agents communaux et réflexions et animations.

LIMITER LA PRODUCTION DES DECHETS DES ECOLES ET DES ACTIVITES INHÉRENTES

→ Engager

1. Réaliser un accompagnement dans le cadre de la charte de réduction et valorisation des déchets.
2. Accompagner à la labélisation éco-écoles et identifier un référent.

→ Diminuer les déchets papier

1. Sensibiliser les acteurs aux bons gestes.
2. Dématérialiser les inscriptions et réunir les outils d'inscriptions.
3. Utiliser le papier usagé pour les activités et les créations.

→ Diminuer les déchets de fournitures

1. Identifier les achats groupés possibles et les fournisseurs éco-responsables.
2. Communiquer auprès des personnes réalisant des commandes.

→ Diminuer la fraction fermentescible

1. Accompagner les structures dans la baisse et la gestion de la fraction fermentescible.
2. Mettre en place le compostage ou une de ses alternatives.
3. Créer des jardins au naturel pour réutiliser les biodéchets

→ Diminuer les déchets d'emballages en restauration

1. Identifier les achats en vracs ou consignés possibles.
2. Communiquer auprès des personnes réalisant des commandes.

→ Réutiliser

Création d'une bourse de partage des biens mobiliers.

→ Optimiser le tri

1. Harmoniser le tri des déchets sur l'ensemble des sites de la communauté de communes.
2. Réalisation de la pré-collecte des papiers par des associations dans le cadre d'un partenariat.

SENSIBILISER LES DIFFERENTS ACTEURS

→ Sensibiliser les agents

Sensibilisation en réunion de coordonnateurs.

→ Sensibiliser les enfants et les familles

1. Rendre les enfants acteurs relais.
2. Création de supports adaptés.
3. Rendre les écoles relais d'informations auprès des familles.
4. Sensibiliser les parents pendant les fêtes des écoles.

→ Sensibiliser les agents de restauration au gaspillage alimentaire

1. Rendre acteur le personnel à travers des ateliers
2. Participer à la formation A table.

PRESENTATION DES ACTIONS
GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Objectifs

Faire baisser la présence de fraction fermentescible dans les OMR en sensibilisant les restaurations collectives ainsi que les usagers.

Cibles

Toutes les structures disposant d'une restauration collective, les usagers.

LIMITER LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE EN RESTAURATION COLLECTIVE

→ Accompagner les structures

Mise en place d'une procédure d'accompagnement personnalisée : Diagnostic, plan d'actions, communication et évaluation.

→ Diminuer le gaspillage alimentaire en production

1. Former les agents aux techniques de cuisson.
2. Privilégier l'achat responsable et les circuits courts.
3. Travailler sur le grammage des portions et communiquer sur un document créé.
4. Mettre en place des cellules de refroidissement.

→ Diminuer le gaspillage alimentaire lors du service

1. Améliorer le confort des salles et de l'environnement
2. Limiter et mieux accompagner le libre-service.
3. Mettre en place des frigos partagés.

→ Engager et informer

1. Impliquer et informer les convives avec des supports harmonisés et des animations/ateliers en salle de restauration.
2. Participer à la charte d'engagement 0 gaspillage.

→ Diminuer la fraction fermentescible

Étudier la mise en place d'une légumerie.

LIMITER LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE A LA MAISON

→ Communiquer

1. Création d'un kit recettes / astuces.
2. Création d'une plateforme interactive d'échanges.

→ Sensibilisation de proximité

1. Création de journées Anti-gaspi avec ateliers et conférences.
2. Création d'ateliers jardinage contre le gaspillage.

→ Valoriser les bonnes pratiques

Communiquer sur les familles 0 déchets alimentaires identifiées et volontaires.

PRESENTATION DES ACTIONS
LEVIERS OPERATIONNELS

Objectifs

Utiliser les outils opérationnels de la de la direction de la prévention et de la gestion des déchets de la communauté de communes pour inciter et faire baisser la production de déchets.

Cibles

Les élus, les agents communaux, la communauté de communes, les usagers.

EVALUER POUR CONNAITRE, IDENTIFIER, ET AMELIORER

→ Déploiement du mode de collecte

Mise en place du processus d'amélioration avec évaluations et étude des pistes d'amélioration.

→ Harmonisation de la tarification

Evaluer et étudier les pistes d'améliorations.

→ Identification des leviers potentiels en termes de flux

Réalisation de caractérisations des déchets.

VEILLER A L'APPLICATION DES REGLES SOUS PEINE DE SANCTION

→ Harmonisation et application du règlement de collecte

1. Réalisation du règlement de collectes.
2. Réalisation du schéma de suivi de collecte reposant sur le principe de prévention, information et sanction.

ETUDIER LES LEVIERS POTENTIELS EN TERMES DE TARIFICATIONS ET DE COLLECTES

→ Développer l'action du broyage de la communauté de communes

1. Mutualiser les moyens matériels, techniques et humains avec et entre les communes.
2. Développer la mise à disposition des communes et la location aux particuliers des broyeurs
3. Organiser des journées broyage dans les communes

→ Faciliter le compostage

1. Mettre en place des ateliers sur le compostage
2. Distribuer les composteurs à moindre cout ou gratuitement

→ Mettre les communes au centre de la communication de l'action

1. Sensibiliser les élus lors des conseils municipaux.

2. Former les agents communaux aux différentes thématiques.
3. Créer des partenariats constants avec les élus référents.
4. Organiser des visites (centre de tri, SMITED, centre d'enfouissement).

→ Expliquer la tarification
Communiquer sur la TEOM et son contenu.

→ Utiliser la matrice Compta-cout
Communiquer sur le cout des services et des flux.

→ Tarification des professionnels
1. Etudier et améliorer la tarification en déchèterie.
2. Mise en place de la redevance spéciale et proposer un accompagnement aux professionnels.

→ Collecte des biodéchets
Etudier l'impact de la généralisation de la collecte des biodéchets.

→ Collecte des cartons
Etudier l'impact de la généralisation de la collecte des cartons.

REALISER UNE VEILLE SUR LES PROJETS INNOVANTS ET DES ETUDES DE FAISABILITE

→ Mettre en place une veille sur les projets innovants
1. Mise en place d'une procédure de veille.
2. Identification des outils et des réseaux.

→ Recyclerie
Réaliser une étude de faisabilité.

→ Méthanisation
Étudier la méthanisation comme traitement potentiel.

PRESENTATION DES ACTIONS BIODECHETS

Objectifs

Réduire la part de biodéchets dans les ordures ménagères résiduelles (OMR) et les apports de déchets verts en déchèterie

Cibles

Les communes, les agents des espaces verts, les usagers.

EVITER LA PRODUCTION DE DECHETS VERTS ET ENCOURAGER LA GESTION DE PROXIMITE DES BIODECHETS

→ Limiter l'apport de déchets verts en déchèteries

1. Identifier les principaux types d'apports en déchèteries.
2. Étudier l'impact de la tarification des professionnels sur les apports.

→ Communiquer

1. Utiliser les déchèteries comme vecteurs d'informations (démonstration, exposition, …).
2. Donner aux communes des éléments de communication.

JARDINAGE AU NATUREL

→ Informer et former

1. Former les agents des espaces verts et les usagers
2. Créer des ateliers de jardinage.

→ Communiquer

Accompagner et communiquer sur un projet de jardin au naturel partagé.

BROYAGE

→ Développer l'action broyage de la communauté de communes

Les actions sont identiques à celles identifiées dans les leviers opérationnels.

→ Optimiser la communication

1. Créer une notice de bonne utilisation du broyeur et du broyat.
2. Informer les usagers de la location des broyeurs.

→ Sensibilisation de proximité

Les actions sont identiques à celles identifiées dans les leviers opérationnels.

COMPOSTAGE

→ Développer le compostage dans le territoire de la communauté de communes
Les actions sont identiques à celles identifiées dans les leviers opérationnels.

→ Réaliser un diagnostic de territoire pour le compostage partagé et le développer.

→Participer à la semaine du compostage.

PRESENTATION DES ACTIONS PROFESSIONNELS

Objectifs

Faire baisser les déchets générés par les entreprises en les accompagnant dans leur gestion des déchets. Accompagner les professionnels sur les réglementations et les possibilités de tri et valorisation qui leur sont accessibles.

Cibles

Les entreprises, les salariés des entreprises.

ACCOMPAGNER LES GROS PRODUCTEURS PUBLICS ET PRIVES POUR UNE BAISSE DE PRODUCTION DE LEURS DECHETS

→ Agir avec les professionnels à fort potentiel

Identifier les entreprises à fort potentiel.

→ Travailler avec les acteurs économiques

Construire un réseau d'acteurs.

→ Susciter l'envie

Informer les entreprises sur les bienfaits de l'économie circulaire.

→ Sensibiliser sur les couts

Informer sur la redevance spéciale

→ Réduire la production des déchets ménagers et assimilés

1. Réaliser un plan d'accompagnement par type de structure.
2. Accompagner individuellement les entreprises inscrites dans la démarche.
3. Communiquer sur la démarche avec des entreprises test.

→ Faire baisse la production de la faction fermentescible

Accompagner les structures en réalisant un diagnostic, un plan d'actions et faire une évaluation.

VALORISER LES ENTREPRISES VERTUEUSES ET LES RENDRE RELAIS

→ Communiquer sur les entreprises et leurs actions

1. Identifier les entreprises vertueuses.
2. Promouvoir les actions et les entreprises vertueuses
3. Labeliser les entreprises éco-responsables.

REPRODUIRE LA DEMARCHEA L'ENSEMBLE DES ENTREPRISES

→ Communiquer sur la démarche

1. Faire apparaitre les actions et les résultats.
2. Réaliser un kit par type d'entreprise.

→ Sensibiliser les salariés par le biais des entreprises

1. Mise en place d'ateliers avec identification de référents.
2. Mise en place d'ateliers de formation.
3. Organiser des visites de sites.

PRESENTATION DES ACTIONS
3R (RÉDUIRE/RECYCLER/RÉUTILISER)

Objectifs

Faire baisser l'apport de produits réparables en déchèterie.
Promouvoir la réparation pour permettre de prolonger la durée de vie des objets et modifier les comportements des usagers en sensibilisant sur le réemploi.

Cibles

Les associations, les usagers, les professionnels de la réparation.

AUGMENTER LA DUREE DE VIE DES PRODUITS

→ Changer les comportements
Impulser le faire soi-même en sollicitant et promouvant les anciens savoir-faire.

→ Informer sur l'achat et la consommation responsable
1. Intégrer les coefficients de réparabilité dans les achats.
2. Communiquer sur l'achat responsable.

→ Encourager le réemploi et le partage des biens entre les habitants
1. Création d'une plateforme de mutualisation de location et de pièces de rechanges.
2. Création d'un guide du réemploi.

→ Communication de proximité
Mise en place d'une gratiferia

RÉUTILISATION

→ Recyclerie
Réaliser une étude de faisabilité.

RÉCUPÉRATION

→ Développer le réemploi sur les déchèteries
1. Réaliser des caractérisations des bennes du tout-venant.
2. Mise en place de caissons de réemploi en déchèteries.
3. Former les gardiens de déchèterie.

RÉPARATION

→ Agir avec les professionnels à fort potentiel

Accompagner le développement des cafés réparation sur le territoire.

→ Communiquer

Faire connaitre l'annuaire de la réparation Repar'acteurs de la chambre des métiers et de l'artisanat qui permet de trouver facilement un artisan réparateur à proximité.

→ Participer aux évènements nationaux

Participer à la Semaine Européenne de Réduction des Déchets.